



Compte-rendu du CDAS du 23 janvier 2018

Ce CDAS est organisé autour d'un seul point : la restauration collective.

Des présidents et des trésoriers d'associations des associations de restauration ont été conviés afin d'évoquer leurs préoccupations et leurs difficultés quotidiennes.

En déclaration liminaire, Solidaires Finances rappelle son attachement à une restauration collective de qualité à un coût raisonnable et évoque le sujet du remplacement du Médecin de Prévention.

La Présidente, Marie-Odile DEGOND, rappelle qu'en cette période de souhaits, tous ne pourront pas être réalisés.

Un diagnostic de nos cantines nous a été présenté sous forme de diaporama et pour cela la Direction s'est notamment aidée des audits réalisés en 2017 sur 4 cantines et de questionnaires adressés dernièrement aux petites structures de restauration (Lillers, Bruay, St Pol et Ecuire).

Le Secrétariat Général et la DGFIP prendront des options basées sur le diagnostic de la Direction. Elles seront présentées en CDAS.

La Présidente du CDAS, Marie-Odile DEGOND, a fait le choix de ne pas le fournir en amont aux représentants du personnel préférant le présenter avec toutes les explications qu'il requiert.

Le Secrétariat Général, dans sa note du 12 mai 2017, a rappelé son objectif : permettre aux agents de déjeuner sur ou à proximité de leur lieu de travail à des conditions financières avantageuses.

Vos représentantes Solidaires Finances en CDAS rejoignent le Secrétariat Général sur cet objectif et espèrent que l'organisation de la restauration collective dans le département sera également en adéquation avec leurs valeurs.

Le constat : des taux nationaux de fréquentation de la restauration collective faible et en baisse ; des restaurants en difficulté tant au niveau financier qu'à celui du fonctionnement.

Le CNAS a mis en évidence la nécessité de :

- privilégier une analyse en amont afin d'éviter d'agir en urgence,
- conduire un diagnostic complet et objectif du fonctionnement des restaurants,
- mobiliser tous les acteurs locaux pour analyser et échanger préalablement à toute décision en s'appuyant sur des enquêtes auprès des agents pour connaître leurs attentes.

Au niveau local :

Les repas dans les petites structures de restauration coûtent cher :

- Bruay : 20,98,
- Lillers : 35,15,
- Montreuil : 19,54,
- St Pol : 18,93.

Selon la loi 83-634 du 13 juillet 1983, *l'État peut confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des associations à but non lucratif ou à des*



associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

En vertu de ces dispositions, la restauration collective est confiée à des associations locales.

Dans le Pas-de-Calais, 10 associations gèrent 10 restaurants finances publiques.

Selon les dispositions de la circulaire de 2015, une convention tripartite a été mise en place.

La DGFIP prend en charge les charges relatives à la consommation des fluides, les abonnements (téléphone, internet, énergie), l'entretien du matériel et des installations, les contrats de désinfection et de lutte anti-nuisibles et l'équipement des bureaux du chef de cuisine et du gestionnaire de l'association.

Le Secrétariat Général fournit le matériel et le mobilier.

Des subventions sont versées pour le fonctionnement des restaurants :

- subvention interministérielle 1,24 € au-delà de l'indice 474 (au 01/04/2017),
- aide aux petites structures du Secrétariat Général,
- participation aux frais fixes de personnel par la DDFIP.

Deux précisions ont été apportées à la demande de vos représentantes de Solidaires Finances : la subvention interministérielle est attribuée à tous les agents dont l'indice de rémunération est inférieur à 474 quel que soit le restaurant où ils prennent leur repas, la différence entre le prix hors subvention et le prix subventionné doit être égale à la subvention. Sur le tarif appliqué aux stagiaires, la Direction doit encore nous apporter des précisions (textes à l'appui).

La fréquentation des restaurants du département est en baisse selon les données 2016.

Le constat de la Direction :

- les petites structures ont plus de difficultés et doivent trouver des solutions pour augmenter leur fréquentation,
- tous les restaurants doivent se mettre aux normes en matière de caisse,
- les tarifs extérieurs doivent être plus adaptés au coût.

Le constat de vos représentantes Solidaires Finances :

- les démarches administratives se complexifient,
- la Direction doit apporter plus de soutien aux gestionnaires des associations de restauration,
- la subvention interministérielle doit être réévaluée,
- la fréquentation est directement liée au prix du repas,
- l'organisation de stages sur les centres de Lillers et de Bruay contribue à améliorer la fréquentation.

Vos représentantes en CDAS Solidaires Finances maintiendront leur vigilance sur l'organisation de la restauration collective dans le département et défendront toujours le maintien de la qualité des repas à un coût raisonnable et accessible à tous.

Vos représentantes en CDAS

Catherine PAYEN – Delphine FACON
Catherine VERDAUX
Sandrine BUQUET (experte)

